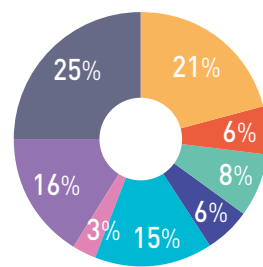
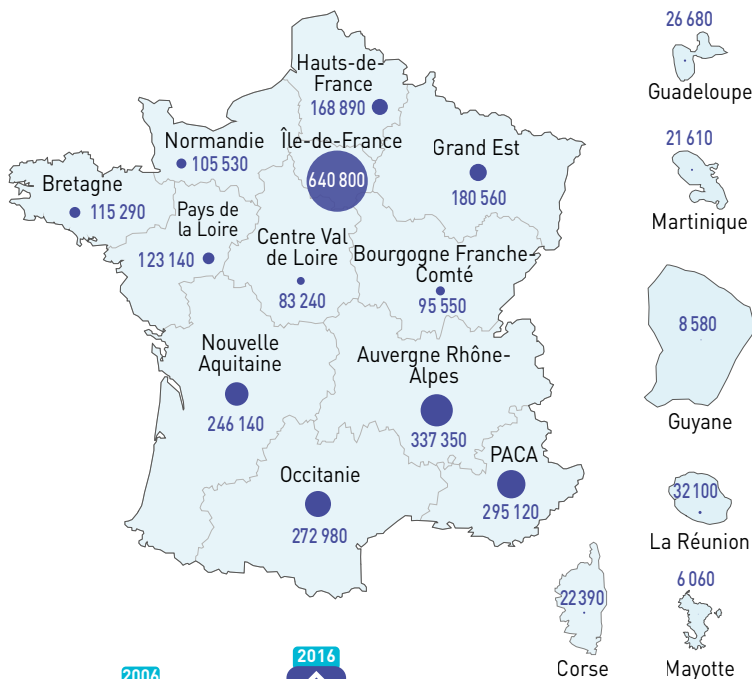


DEUX ENTREPRISES SUR TROIS (64 %) RELÈVENT DU CHAMP DE L'U2P

Avec un nombre total de 2 782 000 entreprises, le tissu économique de l'artisanat, du commerce et des professions libérales se consolide.

Répartition des entreprises par département et par secteur (2016)



SECTEURS

- Artisanat du BTP
- Artisanat et commerce de l'alimentation
- Hôtellerie-restauration
- Artisanat de fabrication
- Artisanat des services
- Professions libérales du droit
- Professions libérales de santé
- Professions libérales techniques et du cadre de vie

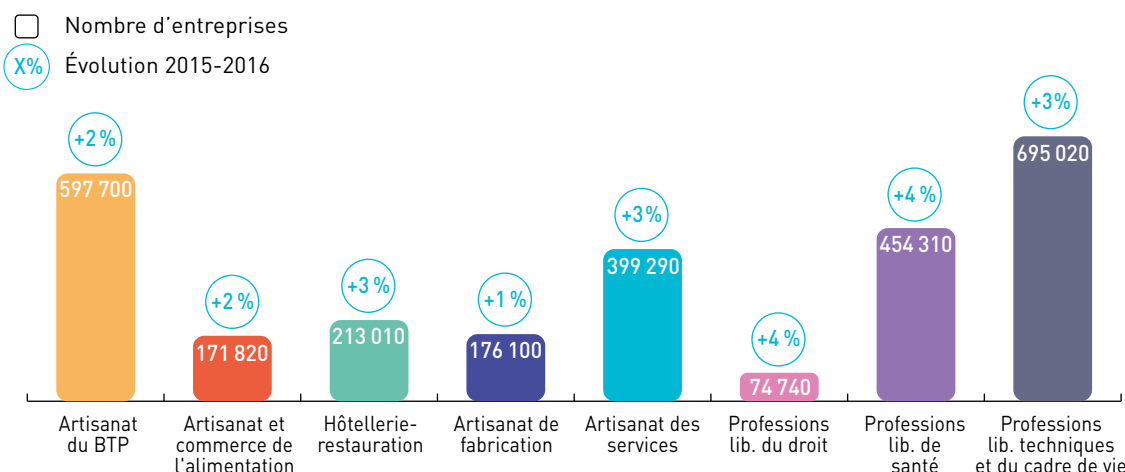
Évolution du nombre d'entreprises



Source : INSEE. Dénombrement des entreprises.

Les entreprises artisanales, commerciales et libérales sont présentes dans toutes les filières économiques et sont en progression dans tous les secteurs (+3% en moyenne entre 2015 et 2016).

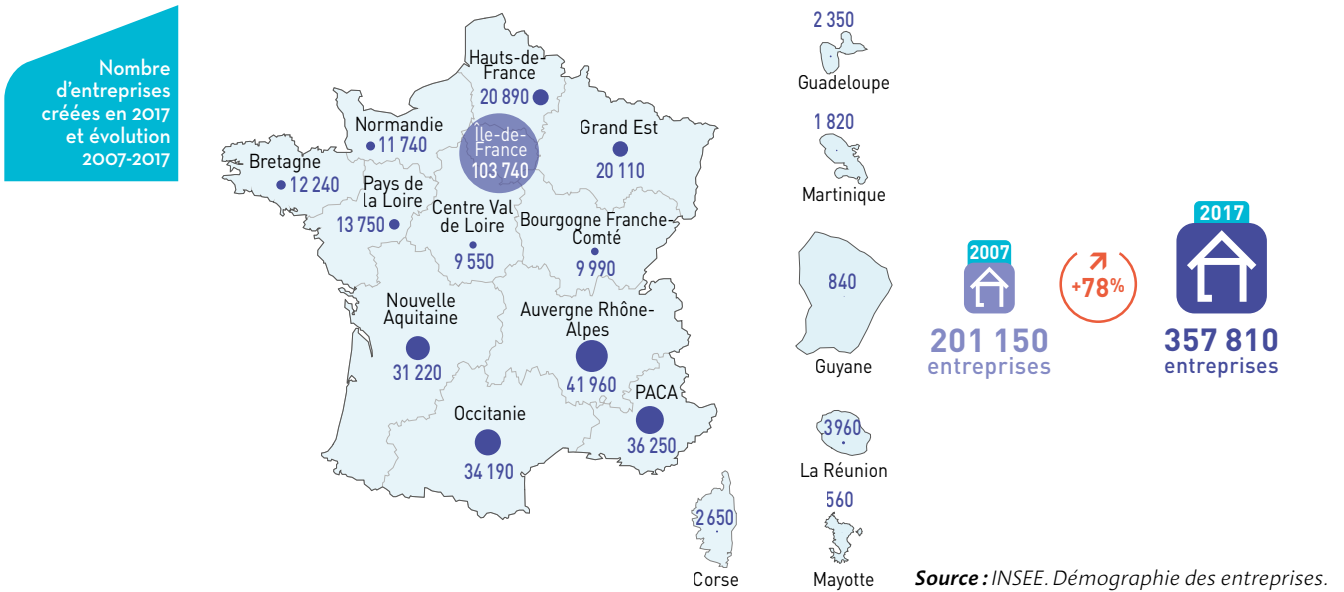
Nombre d'entreprises par secteur en 2016 et évolution 2015-2016



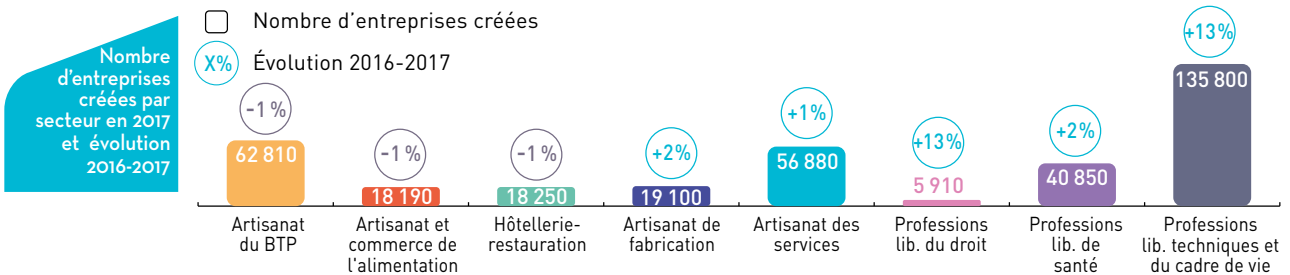
Source : INSEE. Dénombrement des entreprises.

357 810 CRÉATIONS D'ENTREPRISES ARTISANALES, COMMERCIALES ET LIBÉRALES, SOIT 61 % DES IMMATRICULATIONS POUR LA FRANCE ENTIÈRE

Le dynamisme et le renouvellement économique du pays sont essentiellement tirés par les créations d'entreprises relevant du champ de l'U2P.

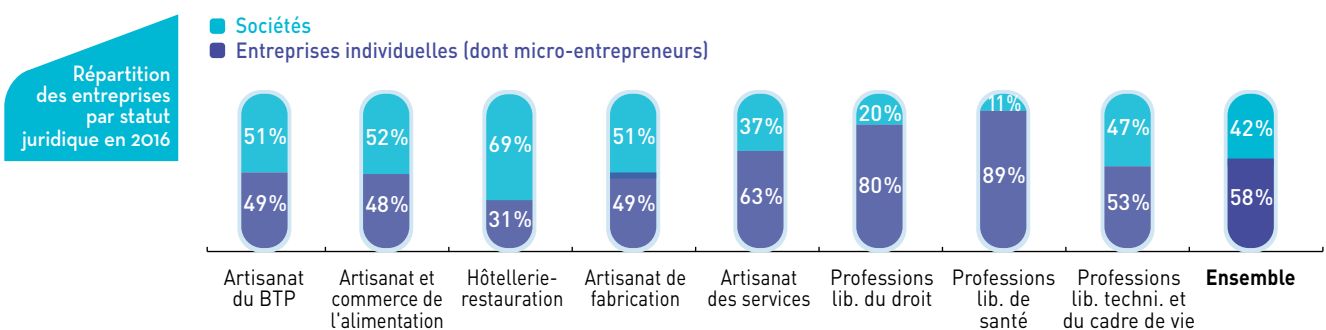


En 2017, les créations d'entreprises progressent de 5 %. La progression est forte pour les professions libérales techniques et du cadre de vie et les professions libérales du droit (+ 13 % respectivement).



STATUT JURIDIQUE

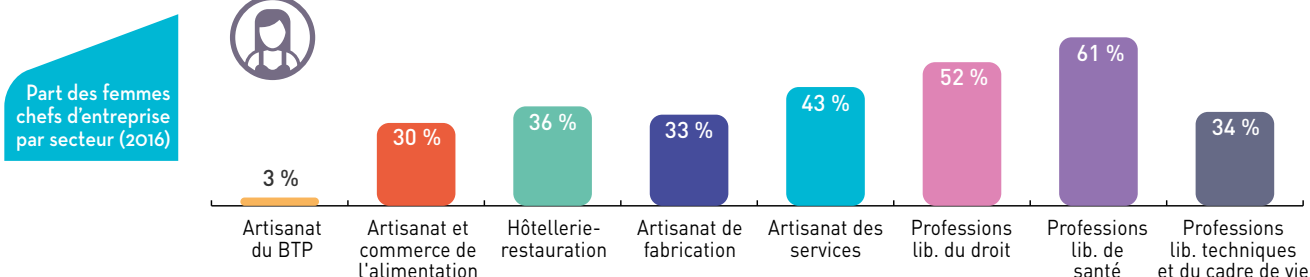
58 % des entreprises artisanales, commerciales et libérales sont des entreprises individuelles.



CHIFFRES CLÉS 2018

des entreprises artisanales,
commerciales et libérales

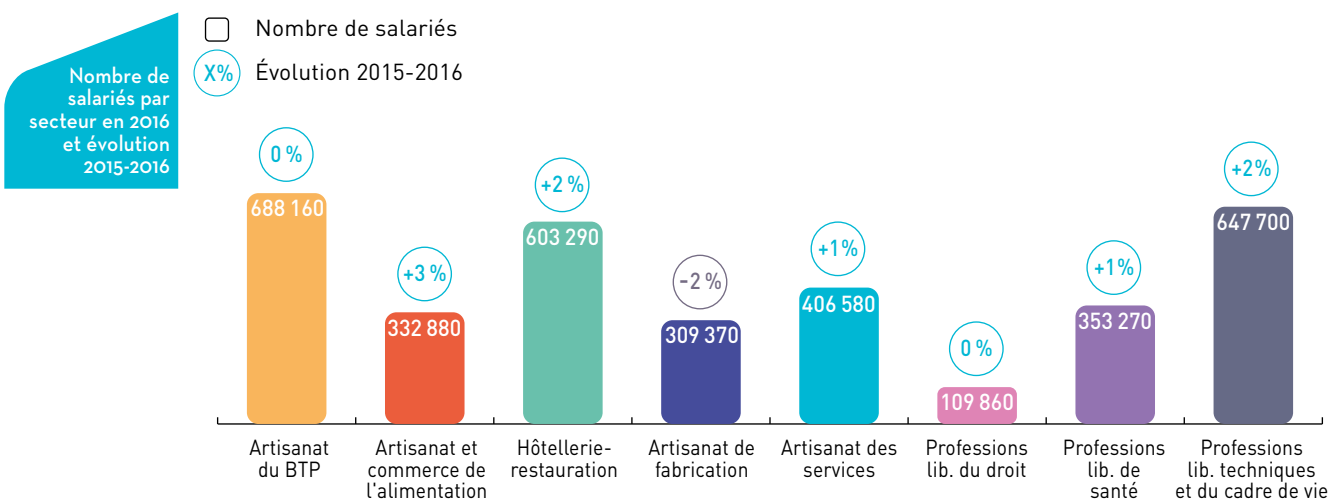
1 CHEF D'ENTREPRISE SUR 3 (32 %) EST UNE FEMME



Source : RSI, cotisants administrativement actifs, hors conjoints collaborateurs.

3 450 000 EMPLOIS SALARIÉS

3 450 000 salariés sont employés dans une entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales (+1 % par rapport à 2015).



Source : ACOSS-URSSAF - effectifs salariés hors apprentis et stagiaires.

29 % DES PROJETS D'EMBAUCHE NATIONAUX PROVIENNENT DES ENTREPRISES ARTISANALES, COMMERCIALES ET LIBÉRALES

Les intentions d'embauche sont en progression dans tous les secteurs. Les difficultés de recrutement anticipées sont plus fortes dans l'artisanat et l'hôtellerie-restauration.

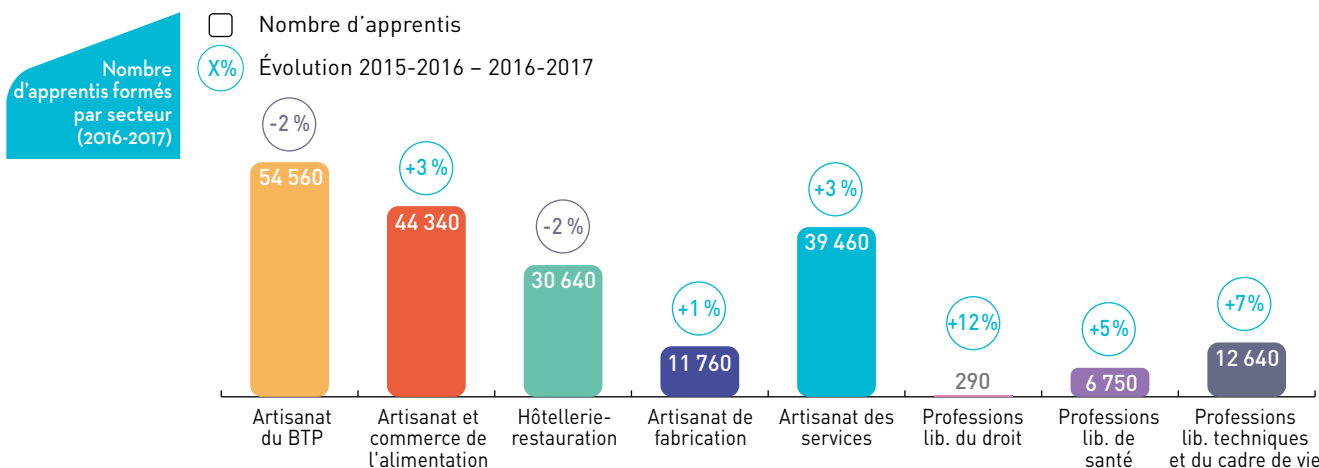
Nombre de projets de recrutement par secteur

	Artisanat	Commerce alimentaire	Hôtellerie-restauration	Professions libérales
Nombre de projets de recrutement (2017)	184 240	20 500	129 300	233 620
Évolution 2016-2017	18 %	15 %	5 %	7 %
Part de projets jugés difficiles (2017)	53 %	33 %	48 %	43 %

Source : CREDOC, Enquête BMO Pôle Emploi 2017.

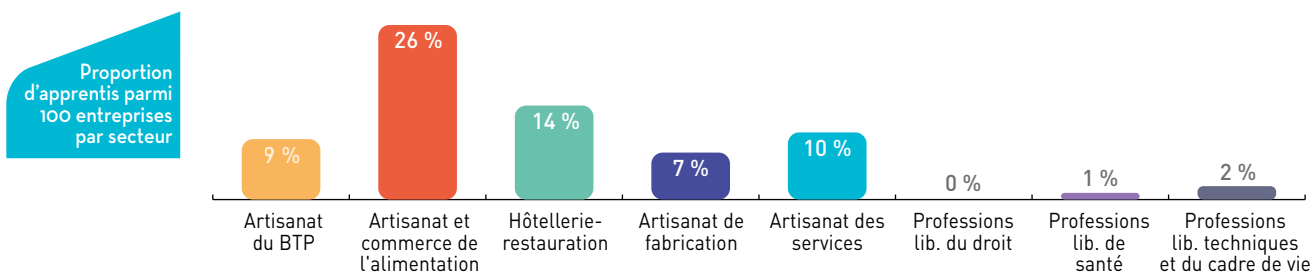
200 000 APPRENTIS SONT FORMÉS CHAQUE ANNÉE PAR LES ENTREPRISES RELEVANT DU CHAMP DE L'U2P SOIT 49 % DES APPRENTIS

Un apprenti sur deux est formé chaque année dans une entreprise artisanale, commerciale ou libérale. Par rapport à 2015-2016, le nombre d'apprentis progresse sensiblement (+1 %).



Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP SIFA.

Le taux de pénétration moyen est de 7 apprentis pour 100 entreprises des secteurs de proximité. Ce taux est plus développé dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation (26 %).



Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP SIFA.

MÉTHODE

Les traitements statistiques sont réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers sur le périmètre suivant :

- Pour les secteurs de l'artisanat, sont prises en compte les entreprises de moins de 20 salariés dans 325 codes d'activités et l'ensemble des entreprises pour les codes 1071C, 1071D, 4722Z, 4723Z et 5621Z. Le champ ne comprend pas les entreprises artisanales à titre secondaire. Concernant l'alimentation, le périmètre intègre également 7 activités du commerce de détail (cavistes, bios, épiceries, fromagers, primeurs, marchés).
- L'hôtellerie-restauration regroupe toutes les entreprises de 3 activités (5510Z, 5610A, 5630Z). Pour le dénombrement des entreprises, les entreprises artisanales de moins de 20 salariés de la restauration rapide (5610C) sont également prises en compte.
- Le champ des professions libérales comprend les entreprises actives dans 53 codes. Pour les professions réglementées, sont prises en compte toutes les entreprises, pour les autres uniquement les entreprises de moins de 20 salariés.